

Image not found or type unknown



Servitude de passage et de trefond

Par **phil6465**, le **15/09/2008** à **21:58**

Bonjour
Je possède un terrain sur lequel se trouve, répertorié au plu depuis 50 ans un emplacement réservé pour la création d'une voie de 14m. La commune envisage aujourd'hui la création d'une servitude de passage et de trefond sur cet emplacement réservé afin de permettre la mise en place d'une canalisation d'assainissement. Ma question: La commune peut-elle créer cette servitude et réaliser les travaux sans modifier le plan local d'urbanisme.
Par avance merci.